

RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00532
Numéro SIREN : 409 867 942
Nom ou dénomination : INEO INFRACOM

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2022 sous le numéro de dépôt 272

INEO INFRACOM SNC

Société en nom collectif au capital de 124 155,00 euros

Siège social : 72 avenue Raymond POINCARE

21000 DIJON

RCS DIJON 409 867 942

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 30 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le trente avril, à dix heures quarante-cinq , les associés de la Société INEO INFRACOM SNC, société en nom collectif au capital de 124 155,00 €, divisé en 8 277 parts d'une valeur nominale de 15 €, entièrement libérées, dont le siège est sis 72 avenue Raymond POINCARE – 21000 DIJON, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, dans les locaux de la société INEO S.A, 1, place Samuel de Champlain – Faubourg de l'Arche à PARIS LA DEFENSE (92930), sur convocation de la gérance.

SONT PRÉSENTS :

INEO SA

Société anonyme au capital de 106 637 716,80 euros, dont le siège social est sis 1, place Samuel de Champlain - Faubourg de l'Arche 92930 - PARIS LA DEFENSE CEDEX, NANTERRE RCS 552 108 797

propriétaire de 6 943 parts sociales, ci..... 6 996parts
représentée par Monsieur Yann ROLLAND

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ETS VERGER & DELPORTE

Société anonyme au capital de 6 000 000,00 euros, dont le siège social est sis 1 Place Samuel de Champlain - Faubourg de l'Arche - 92 930 - PARIS LA DEFENSE CEDEX, RCS 320 048 945

propriétaire de 484 parts sociales 1 280parts
représentée par Monsieur Pierre D'ALTEROCHE

SETE

Société en nom collectif au capital de 37 005,00 € euros, dont le siège social est sis 1, place Samuel de Champlain - Faubourg de l'Arche - 92930 PARIS LA DEFENSE CEDEX, NANTERRE RCS 319 242 210

propriétaire de 1 parts sociales, ci..... 1 parts
représentée par Monsieur Philippe PETITIMBERT

Total égal au nombre de parts
composant le capital social, ci

8 277parts

Monsieur Christophe MAUFOUX, Gérant, préside l'assemblée.

DELOITTE & Associés, commissaires aux comptes titulaires, dûment convoqués conformément à la loi, sont absents et excusés.

Tous les associés étant présents, l'assemblée est en mesure de délibérer valablement. Elle est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, soumis à l'assemblée :

- le rapport de la gérance ;
- le rapport du commissaire aux comptes ;
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire ;
- le texte des projets de résolutions.

Monsieur le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et déclare que les documents et renseignements visés par lesdites prescriptions ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée.

Monsieur le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la Gérance ;
- Rapport du Commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et affectation du résultat ;
- Situation des mandats ;
- Régularisation à effectuer concernant l'opération de fusion-absorption réalisée entre la société INEO INFRACOM et la société INEO DIGITAL en date du 31 décembre 2020 ;
- Pouvoirs pour les formalités.

CH

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Les associés, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport général du commissaire aux comptes, approuvent les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils leur ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 7.195.334 euros.

Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

Ils constatent, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard du 4 de l'article 39 dudit code.

En conséquence, les associés donnent au gérant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ressort

Un bénéfice net après impôts de	7 195 333.71€
Augmentée du report à nouveau	69 502.23 €
Fait ressortir une somme disponible de	7 264 835.94€

Nous vous proposons la répartition suivante aux actionnaires avant fusion.

Dividende de l'exercice Versé aux 6944 parts sociales	7 264 805.67€
Le solde à reporter en à nouveau	30.27 €

Si vous approuvez cette répartition, le dividende de l'exercice 2020 s'élèvera à 1 046.20 € par part sociale. Ce dividende n'ouvre plus droit à aucun avoir fiscal.

Nous vous rappelons ci-après les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Nombre de Parts	Dividende par part	Abattement fiscal
2019	6944	1 022.47 €	Néant
2018	6944	1 036.86 €	Néant
2017	6944	978.52 €	Néant
2016	6944	947.87 €	Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte que l'opération de fusion-absorption intervenue entre la société INEO INFRACOM, absorbante, et INEO DIGITAL, absorbée, approuvée par l'assemblée générale des associés le 31 décembre 2020 dans les conditions prévues aux termes du projet de traité de fusion signé en date du 15 décembre 2020, a été effectivement réalisée le 31 décembre 2020.

Cette opération, placée sous le régime fiscal de faveur prévu aux articles 210 A et 816 du Code général des impôts, a donc pris effet le 31 décembre 2020 à minuit.

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, et rappelé qu'elle avait approuvé le projet de traité de fusion-absorption établi sur la base de comptes prévisionnels au 31 décembre 2020 de la société INEO DIGITAL, faisant une évaluation du patrimoine transmis d'un montant net de 235.633 euros, l'assemblée générale constate cependant que l'évaluation dudit patrimoine ressort, au regard des comptes définitifs établis au 31 décembre 2020 de la société INEO DIGITAL, à un montant net de 202.064,33 euros, soit une différence négative de 33.568,67 euros.

L'assemblée générale constate en conséquence que l'opération a dégagé une prime de fusion de 182.069,33 euros, égale à la différence entre le montant de l'actif net réellement transmis de 202.064,33 euros et l'augmentation de capital réalisée pour un montant de 19.995 euros.

L'assemblée générale prend acte que la prime de fusion initialement prévue pour un montant de 215.638 euros est en définitive égale à 182.069,33 euros et est inscrite dans les comptes d'INEO INFRACOM au poste « prime de fusion ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat de DELOITTE & ASSOCIES, domiciliée 6 place de la Pyramide - 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX, commissaire aux comptes titulaire, arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée décide de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat de BEAS, commissaire aux comptes suppléant, arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, décide, en application de l'article L 823-1 du Code de Commerce, de ne pas le renouveler.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. »

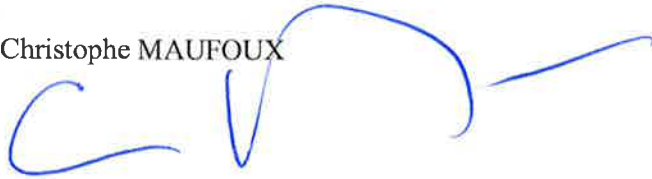
SIXIÈME RÉOLUTION

Par ailleurs, les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toute formalité nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le Gérant et les associés.

Le Gérant
Monsieur Christophe MAUFOUX



La société INEO
Représentée par Monsieur Yann ROLLAND



La société SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ETS VERGER & DELPORTE
Représentée par Pierre d'ALTEROCHE



La société SETE
Représentée par Monsieur Philippe PETITIMBERT



